



# Commune de Montricher-Albanne

## AIDE FINANCIERE AUX ETUDIANTS DE LA COMMUNE ANNEE 2016 - 2017

### Pour les nouveaux étudiants :

Les nouveaux étudiants de la Commune sont tenus de demander auprès de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne une aide financière par le biais de la Contribution Locale Étudiant (C.L.E.). Le dossier de demande d'aide est à retirer en Mairie de Montricher-Albanne ou à télécharger sur les sites suivants : [www.saintjeandemaurienne.fr](http://www.saintjeandemaurienne.fr) ou [www.coeurdemaurienne.com](http://www.coeurdemaurienne.com) et le dépôt du dossier devra être fait **avant le 30 novembre 2016**. Si aucune aide n'est alors accordée, la Commune versera une aide de 300 €uros par étudiant sur présentation d'un justificatif.

### Pour les étudiants ayant déjà fait une demande d'aide financière C.L.E. en 2015 auprès de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et que celle-ci a été refusée :

Une demande pourra être faite directement à la Mairie de Montricher-Albanne **avant le 30 novembre 2016** en fournissant une attestation sur l'honneur précisant ne pas avoir perçu d'aides financières de la Communauté de Communes et s'engageant à ne pas en demander pour cette année. Le montant de l'aide est fixé à 300 €uros.

### Rappel des critères d'obtention des aides :

- Etre étudiant hors de la vallée de la Maurienne (se déplacer à ses frais et/ou se loger sur place)
- Poursuivre des études en faculté, grandes écoles, classes préparatoires...

N.B. : Les étudiants en contrat d'apprentissage ou en alternance, percevant un salaire, ne sont pas concernés par cette aide.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 04.79.59.61.50.**